

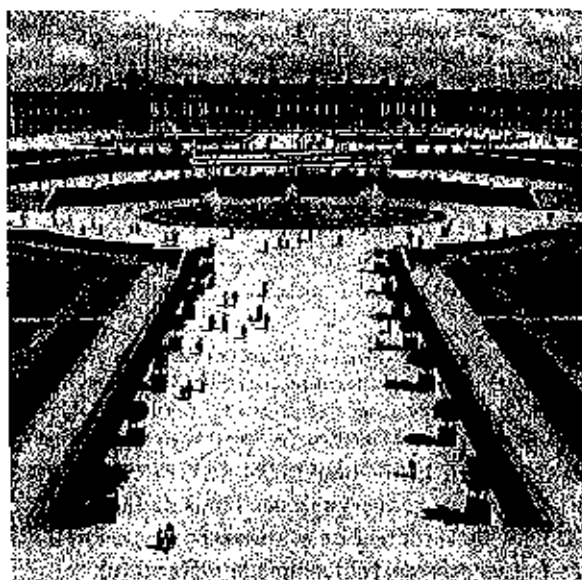
Manifestation soutenue par la
Direction Générale de la Santé

***Dans le cadre des 42èmes journées nationales
du Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide***

***Mercredi 22 septembre 2010
Palais des congrès de Versailles***

***Principes et composantes d'un plan
de prévention du suicide en milieu professionnel***

***Journée de formation animée par le Professeur Jean-Louis TERRA
à destination des responsables en entreprises***



Initiateur et concepteur de la formation déployée sur le territoire national dans le cadre du plan national de lutte contre le suicide, Jean-Louis TERRA est chef de service hospitalo-universitaire de psychiatrie, professeur de psychiatrie à l'UFR Lyon Est, Université Lyon 1.
Laboratoire « Santé, Individu, Société » EA SIS 4129 - Centre hospitalier Le Vinatier

Contenu de la formation

Cette formation est destinée particulièrement aux médecins du travail, infirmier(ère)s, assistants sociaux, responsables DRH, responsables prévention des risques psychosociaux.

La prévention du suicide fait partie des aspirations légitimes des collectivités humaines soucieuses d'apporter une qualité de vie qui protège chacun d'un état de détresse psychique majeur. En articulation avec la prévention des risques psychosociaux, les entreprises et institutions se préoccupent de plus en plus de la protection leurs propres personnels face au risque de suicide.

La formation proposée visera à délivrer aux participants les bases de la fabrique de la prévention du suicide en milieu professionnel, en tenant compte des caractéristiques du risque et des possibilités d'action.

Les points suivants seront particulièrement développés quant au risque lui-même :

- la nature du risque avec le défi de prévenir une mort intentionnelle où la personne peut, plus ou moins, donner des chances à son environnement des chances de l'aider ;
- la taille du risque qui est faible comparativement avec les sous-groupes visés classiquement par les programmes de prévention ;
- les facteurs de risque de suicide qui peuvent différer en milieu professionnels en raison des processus de formation et de sélection.

La mise en place d'un plan de prévention sera ensuite envisagée avec les composantes suivantes :

- le changement culturel nécessaire pour affronter avec sérénité et efficacité ce risque ;
- la capacité d'intervention auprès des personnes en crise suicidaire pour entrer en contact avec elles, évaluer leur potentiel suicidaire et construire, avec les partenariats nécessaires, un plan de protection ;
- l'anticipation des attitudes et actions à mettre en place dans l'éventualité de la survenance d'une tentative ou d'un décès par suicide ;
- l'organisation qui détermine les rôles de chacun dans ce domaine en distinguant les rôles de la hiérarchie et ceux des collègues.

La prévention du suicide dans une entreprise ou une institution demande une importante réflexion pour lui accorder une juste place loin des excès et des modes. Dans quelle mesure et comment une entreprise doit-elle s'atteler à connaître au mieux les sources des souffrances de ses salariés, même si elles ont une origine non professionnelle ? Cette question difficile porte sur les données minimales à recueillir pour avoir un niveau de prévention efficace. Le chemin vers cette prévention n'est pas tout tracé. Il doit être construit avec l'ensemble des personnes qui œuvrent déjà dans ce sens.

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT Nom : Prénom :

Fonction : Tél :

Fax : Email :

ENTREPRISE Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Siret : N° de TVA : Code APE :

Nom du responsable de formation :

Personne procédant à l'inscription : Email :

Adresse de convocation du stagiaire (si différente) :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Une convention de formation vous est adressée à réception de votre inscription. Les demandes d'annulation seront formulées par écrit (fax ou courrier). Elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 20 jours ouvrés avant le stage. En cas de désistement inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité. Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. Le GEPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

FACTURATION : LE COUT DE LA JOURNEE DE FORMATION EST FIXE (REPAS INCLUS) A 400.00 €

Prise en charge de la formation par un organisme gestionnaire des fonds de formation* : oui non

Si oui, modalités de facturation : Envoi de la facture au gestionnaire Envoi de la facture à votre entreprise

Intitulé et adresse du gestionnaire (ou adresse de facturation si différente) :

Nom de votre contact : Tél :

*Tiers-payeur : En cas de prise en charge par un organisme gestionnaire des fonds de formation (AGEFOS, FAFIEG, FIF-PL...), un accord écrit doit nous parvenir par courrier de sa part avant le début de la formation sinon la facture vous sera adressée directement.

Bulletin d'inscription à retourner au RPSM 78 - 177 rue de Versailles, 78157 LE CHESNAY - Tél. 01 39 63 95 35
rpsm@ch-versailles.fr - Fax 01 39 63 95 34 - N° formation GEPS : 54 86 01113 86 - SIRET : 302 607 940 00038